

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

PU/32009-24



COMMUNE DE
WATERMAEL-BOITSFORT

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : **avenue des Coccinelles 81**
- demandeur : **Monsieur de BELLEFROID et Madame VAN DOOSSELAERE**
- Objet de la demande : **transformer l'habitation, construire 2 lucarnes et une terrasse, déplacer l'escalier extérieur et isoler la toiture et la façade arrière par l'extérieur**
- Nature de l'activité principale : **Logement (225 + 29m²)**

PRAS : **zone d'habitation à prédominance résidentielle**

**Motifs principaux de l'enquête : article 126§11 du CoBAT et pt 0.6. du PRAS,
dérogation au RRU (art. 4 et 6 du titre I) en matière de profondeur et
hauteur d'une construction mitoyenne
actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots**

L'enquête se déroule : du **18/11/2024 jusqu'au **02/12/2024** inclus**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

https://urbanisme.irisnet.be/enquetes_publicques

Le dossier est également consultable à l'administration communale :

- au Service de l'Urbanisme tous les matins de 9 h30 à 12 h30 ou **sur rendez-vous** à convenir par tél. au 02/674.74.32 ou par e-mail : urbanisme@wb1170.brussels
- Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenues **uniquement sur rendez-vous**

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante :
Administration Communale de Watermael-Boitsfort - Service de l'Urbanisme
Place A. Gilson 1, à 1170 BRUXELLES **au plus tard le 02/12/2024**
- par e-mail à l'adresse suivante : enquetepublique@wb1170.brussels
- Oralement, **sur rendez-vous uniquement** auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant,

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :

- le **mardi 17 décembre 2024** à une heure qui reste à déterminer,
- à la Maison Communale

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Watermael-Boitsfort, le 12/11/2024

Par le Collège,

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

(s) Etienne TIHON

(s) Olivier DELEUZE

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.